

**AVIS D'OUVERTURE  
DU CONCOURS**

**DE CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL  
DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE, SPÉCIALITÉ INFIRMIER**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise le concours pour le recrutement de cadres territoriaux de santé paramédicaux, spécialité infirmier,

pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée, des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CE CONCOURS :**

**NOMBRE DE POSTES A POURVOIR :** 10 postes (8 postes en interne et 2 postes en externe)

**CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

**CONDITIONS D'ACCES :**

**A. CONCOURS EXTERNE : 3 CONDITIONS**

- Etre titulaire de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer requis des candidats au concours d'infirmier en soins généraux, à savoir d'un titre de formation mentionnée aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code,
- Etre titulaire du **diplôme de cadre de santé ou titre équivalent\***,
- **Justifier** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une **activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans** à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.

## B. CONCOURS INTERNE : 4 CONDITIONS

- Ouvert aux **fonctionnaires, militaires ou agents contractuels**,
- Etre titulaire de **l'un des diplômes**, titres ou autorisations d'exercer **requis** des candidats **au concours d'infirmier en soins généraux**, à savoir d'un titre de formation mentionnée aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code,
- Etre titulaire du **diplôme de cadre de santé ou titre équivalent\***,
- **Compter** au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours **au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier**.

### \*Liste des diplômes équivalents au diplôme de cadre de santé :

Certificat de moniteur cadre d'ergothérapie, Certificat de cadre infirmier, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier surveillant, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier moniteur, Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier cadre de santé publique, Certificat de cadre infirmier de secteur psychiatrique, Certificat de moniteur de formation professionnelle du personnel soignant de secteur psychiatrique, Certificat de cadre de laboratoire d'analyses de biologie médicale, Certificat de moniteur cadre manipulateur d'électroradiologie, Certificat de cadre manipulateur d'électroradiologie médicale, Certificat de masseur-kinésithérapeute moniteur, Certificat de moniteur cadre de masso-kinésithérapie.

### La reconnaissance de l'expérience Professionnelle (REP) :

Si vous détenez un diplôme d'infirmier mais que vous ne détenez pas le diplôme de cadre de santé et que vous pensez justifier d'un autre diplôme de niveau II ou d'une expérience, en lien avec les compétences attestées par ce diplôme, vous devez saisir la commission compétente avant le **27 janvier 2022**. La réponse de la Commission devra être présentée avant le début des épreuves orales (se renseigner auprès du CNFPT sur le site internet [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)).

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE : à compter du 11 avril 2022 au Centre de Gestion de la Vendée

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 14 décembre 2021 au 19 janvier 2022

- Par l'intermédiaire de la plateforme nationale : [«concours-territorial.fr»](http://concours-territorial.fr)

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription grâce au lien prévu à cet effet) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

- **Exceptionnellement**, en cas d'impossibilité de se préinscrire par internet directement ou avec l'aide du service Concours et examens, une demande par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail au Centre de Gestion de la Vendée - 65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE AU CENTRE DE GESTION 85 :

- ❖ **27 janvier 2022** (\*)  
ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place

Tous les dossiers postés ou déposés après le 27 janvier 2022, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard ...) entraînera un refus d'admission à concourir.

Les dossiers incomplets et déposés avant le 27 janvier 2022 devront être complétés avant le début de la première épreuve.

(\*) (le cachet de la poste faisant foi)

Centre de Gestion de la Vendée  
65 rue Kepler  
C.S. 60239  
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
[www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)

⇒ Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30